







Ville de Niort

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES
2010

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2010

Version définitive
Conseil Municipal du 8 mars 2010

SOMMAIRE

-  Les objectifs et obligations légales
-  Un contexte marqué par la fragilisation de l'action des collectivités locales et la crise économique
-  Les orientations de la politique municipale
-  Les choix budgétaires 2010 de la ville de Niort

Objectifs et obligations légales

Le DOB permet à l'assemblée délibérante de prendre connaissance et de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.


Le DOB répond aux obligations légales :

La tenue d'un débat d'orientation,

Une présentation dans les 2 mois qui précèdent l'examen du budget primitif,

Aucun caractère décisionnel,

Une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

 Un contexte marqué par la fragilisation de l'action des collectivités locales et la crise économique

Une aggravation structurelle des déficits publics de l'Etat ...

Le déficit public de l'Etat se creuse.

Au-delà de l'aggravation conjoncturelle, le déficit public structurel progresse en grande partie du fait des allègements pérennes d'impôts depuis 2002 accentués en 2007.

... qui oblige le gouvernement à restreindre plus qu'en 2009 les transferts aux collectivités...

En référence au « contrat de stabilité » la progression de l'enveloppe normée sera limitée à l'inflation prévisionnelle, soit +1,2%.

En dehors du FCTVA, l'évolution effective de l'enveloppe ne sera que de 0,6%.

En conséquence, l'Etat limitera la variation de la DGF à +0,6% ce qui déroge au mécanisme d'indexation annoncé en 2009.

 Un contexte marqué par la fragilisation de l'action des collectivités locales et la crise économique (suite)

... ce qui se traduit pour la ville de Niort par une diminution historique de la DGF

La DGF est composée de cinq éléments dont le poids relatif varie pour chaque ville.

En 2010, la diminution de 2% du complément de garantie est maintenue alors que la dotation de base n'augmente plus que de 1,37%.

Compte tenu du poids respectif de chacun des deux éléments pour la ville de Niort (44% et 53%), **la DGF revenant à la Ville diminuera de 0,18% par rapport à celle de 2009.**

C'est la première fois que la collectivité verra sa dotation amputée ; le désengagement de l'Etat déjà très préoccupant s'accroîtra donc en 2010 contraignant les constructions budgétaires futures.

 Un contexte marqué par la fragilisation de l'action des collectivités locales et la crise économique (suite)

Des réformes annoncées et en cours qui limitent la capacité d'action des collectivités locales

La réforme de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale initiée en 2009 reste incomplète ; on prévoit un maintien de la DSU pour 2010 uniquement.

Les compensations d'exonérations fiscales devraient être ajustées afin de permettre la progression annoncée de 0,6% de l'enveloppe normée.

La suppression de la taxe professionnelle : pour 2010, l'Etat prévoit une dotation compensatrice ; ensuite, on ignore toujours les conséquences pour la CAN et donc pour la ville de Niort engagées dans un processus compliqué mais nécessaire de réforme du pacte financier intercommunal.

La suppression de la TP pourrait s'accompagner d'une autre réforme, celle des valeurs locatives, dont l'impact, même s'il est progressif, devrait être direct et important.

Rappelons que le produit de fiscalité représente près de 46,5% de nos recettes.



Les orientations de la politique municipale

Les répercussions sur le territoire niortais de réformes institutionnelles et fiscales encore approximatives sont difficilement mesurables, mais la tendance à l'empêchement d'une action publique ajustée aux besoins locaux se confirme :

- perte d'autonomie financière ;
- perte du lien territoire – entreprises ;
- évolution de plus en plus restreinte des dotations de l'Etat ;
- impacts sur la fiscalité des ménages ;

Ajoutée au contexte de crise qui se traduit localement par de très lourdes pertes d'emplois et un besoin croissant d'action publique, cela crée un contexte budgétaire difficile :

- où la ville de Niort doit faire face à l'ajustement budgétaire auquel procède l'Etat sur le dos des collectivités locales ;
- où l'actualité du programme Niort Solidarité Capitale se trouve de nouveau renforcée.



Les orientations de la politique municipale (suite)

En conséquence, le budget 2010 permet **la continuité de l'action politique volontariste** engagée dès 2008 en faisant face au désengagement de l'Etat à l'appui d'ajustements des dépenses au plus près des besoins des niortais.

Le budget 2010 confirme les orientations et priorités bien connues de la ville **en faveur de la solidarité et du développement durable** :

- agir pour répondre aux préoccupations quotidiennes et de proximités des citoyens,
- agir pour transformer l'aire urbaine et ses équipements,
- agir pour un développement territorial durable.

 Les choix budgétaires 2010 de la ville de Niort

Le volume des recettes de la section de fonctionnement resterait à un niveau quasi identique à celui de 2009 soit 81Md'€.

Le produit des ressources fiscales serait même à un niveau inférieur à celui de 2009.

Les dotations de l'Etat baisseraient de plus de 100 K€ en raison notamment de la baisse de la dotation globale de fonctionnement 2010.

La DSU resterait au même niveau qu'en 2008 et 2009 (à partir de 2011 disparition possible sur deux ans, soit - 876K€).

Les recettes tarifaires seront limitées à +2%.

La progression des dépenses de fonctionnement inéluctable serait de 4%.

Si elle doit être contenue, elle doit permettre de répondre au besoin d'un service public de qualité tout en maintenant un niveau suffisant de financement des investissements.

Les choix budgétaires 2010 de la ville de Niort

La maîtrise des *dépenses à caractère général* doit être mise au service de ce fragile équilibre et permettre de nouvelles actions attendues des niortais comme le lancement du diagnostic de l'agenda 21 et la première édition de « TECIVERDI ».

L'enveloppe budgétaire consacrée au *personnel* s'élèverait à 37M€.

L'enveloppe des *autres charges de gestion dont les subventions* aux associations et organismes devraient être stabilisée.

Les *charges financières* pourraient être maintenues à un niveau identique à celui de 2009 malgré une variation de notre encours de l'ordre de 6M€.

Budgétairement, compte tenu du maintien des recettes de fonctionnement, l'épargne brute de la ville serait moins élevée en 2010 qu'en 2009.

Les choix budgétaires 2010 de la ville de Niort

En matière d'investissement, la ville de Niort resterait sur une séquence comparable à 2009 avec environ 40M€ d'investissements nouveaux.

Son financement serait assuré par les ressources propres (dont le FCTVA), par les subventions obtenues sur diverses opérations, par l'autofinancement (environ 20% des besoins de financement) et par un recours à l'emprunt.

L'investissement en 2010 concernerait :

- la poursuite des grands chantiers à hauteur de 22M€ (Brèche, ORU, OPAHRU, Equipements et ZAC avenue de Limoges, PVR)
- les autres investissements dans la ville dont l'entretien et la rénovation du patrimoine public (bâti et espaces publics) et la modernisation des outils pour 15 M€
- des crédits gérés en concertation avec les conseils de quartiers pour 0,9 M€
- des travaux en régie pour 1 M€